



**Comité Social d'Administration (CSA) Jeunesse et Sports
du mardi 4 avril 2023**

L'essentiel

Points pour avis :

Textes pour la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les PTP (personnels techniques et pédagogiques) les CEPJ (conseiller d'éducation populaire et de jeunesse) les PS (professeurs de sports) et CTPS (conseillers techniques et pédagogiques supérieurs)

Points pour information :

Agenda social jeunesse et sports 2023

Organisation du dialogue social pour le périmètre de jeunesse et sports (A la demande de l'UNSA Éducation)

Déclaration liminaire de l'UNSA Éducation

(voir le site : <https://sep-uns-a-education.org/declaration-liminaire-uns-a-education-au-comite-d-administration-sociale-ministeriel-jeunesse-et-sports-du-mardi-4-avril-2023-a-paris/>).

Agenda social 2023 (pour débat) :

Le texte :

Pour Jeunesse et Sports (J&S) comme pour le secteur scolaire (SCO) et le supérieur (SUP), la loi de Transformation de la Fonction Publique implique que la programmation des travaux soit dorénavant débattue en CSA Ministériel (article 47 du décret créant les CSA). Aussi l'**agenda social 2023** avait été transmis préalablement aux OS avec possibilité de faire remonter leurs contributions.

Cet agenda est partagé en 3 axes :

- Axe 1 : Revalorisation - reconnaissance
- Axe 2 : Égalité professionnelle - lutte contre les discriminations - lutte contre les violences sexuelles et sexistes dont le projet d'arrêté sur les cellules d'écoute)
- Axe 3 : Accompagnement - formation - organisation et qualité de vie au travail (dont une négociation ministérielle à venir sur la qualité de vie au travail)

Positionnement de l'UNSA Éducation :

L'UNSA Éducation a réaffirmé son attachement profond au dialogue social. Cela nécessite une prise en compte réelle de l'avis des organisations syndicales représentant les personnels.

L'UNSA Éducation a regretté le refus d'indiquer plus précisément le travail en groupe de travail (GT) avec la direction de l'encadrement sur des revalorisations indemnitaire et indiciaires pour les inspecteurs de la jeunesse et des sports

L'UNSA Éducation a obtenu qu'un **GT dédié à la filière administrative** soit ajouté pour le second semestre 2023 en plus de ceux commun avec le SCO et le SUP concernant la revalorisation indemnitaire 2023 et le suivi du plan de requalification : l'intégration dans les **groupes de fonctions du RIFSEEP** des missions exercées dans les services J&S et leur insertion dans la **circulaire RIFSEEP de la filière administrative**.

Par ailleurs L'UNSA Éducation a demandé l'ajout de thématiques indispensables pour J&S :

- Rassembler dans un seul et même document opposable les textes et règles de fonctionnement pour jeunesse et sports
- Un point sur l'action sociale du fait de la perte de nombreuses prestations du fait d'un montant moyen par agent très inférieur aux autres périmètres ministériels

La DGRH a accepté d'ajouter à l'agenda social le **principe d'un document regroupant les textes et règles de fonctionnement pour les personnels de jeunesse et sports**. Elle a cependant refusé le point sur l'action sociale le repoussant à une date ultérieure.

L'UNSA Éducation a également demandé de modifier la répartition du nombre de groupes de travail sur les LDG en privilégiant les promotions du fait de nombreuses choses à régler. La DGRH a accepté cette modification (il y aura donc 3 GT sur les avancements et 1 pour les mutations).

Projet de texte sur le passage au RIFSEEP des PTP (personnels techniques et pédagogiques)

Les projets de textes relatifs aux CEPJ, Professeurs de Sport et CTPS ont été étudiés.

L'objectif est d'avoir une convergence avec les Attachés pour un même montant moyen de gestion à atteindre en 3 ans à l'occasion du passage au RIFSEEP.

Dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP il n'y aura **pas de modification des textes statutaires des PTP** (pas de changement pour l'article 10 par exemple). La similitude existante avec les corps enseignants ne sera pas touchée.

La direction des sports confirme que l'article 10 n'est pas remis en cause et que ce n'est pas un sujet discuté avec les directeurs de CREPS.

Les garanties en gestion du RIFSEEP seront transmises pour que les collègues aient une visibilité sur ce que cela leur apportera.

L'harmonisation des montants indemnitaires a été validée avec le ministère du budget.

La première année le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sera intégrée à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

Il reste des travaux pour identifier les fonctions qui peuvent être prise en compte dans chacun des groupes (Pas uniquement des fonctions en responsabilité managériale).

Positionnement de l'UNSA Éducation :

Les adhérents du SNAPS et du SEP ont confirmé l'attente forte des PTP de voir leur **régime indemnitaire fortement revalorisé**. Ils ne sont donc **pas opposés au passage au RIFSEEP**, cependant ils demandent clairement à l'UNSA Éducation d'atténuer les effets négatifs de ce dispositif par la négociation et d'obtenir la meilleure revalorisation possible avec effet dès le 1^{er} janvier 2023.

L'UNSA Éducation constatant que la concertation a permis d'obtenir des **avancées significatives** (ce qui est souligné par toutes les organisations syndicales y compris celles ayant voté contre) avec une **revalorisation historique des indemnités des PTP** et que nombre de ses **demandes d'améliorations** du dispositif ont été **prises en compte** par l'administration ne s'oppose pas à sa mise en place.

Des groupes de travail sont prévus à brève échéance pour poursuivre les discussions.

Le SEP proposera une visio « Simple et basique » n°5 sur Le régime indemnitaire le Vendredi 2 juin 2023 de 13h à 14h.

Dialogue social local pour jeunesse et sports

La DGRH a constaté comme l'UNSA Éducation des remontées de mises en œuvre erratiques du dialogue social.

La DGRH a donc rappelé les règles de fonctionnement du dialogue social local pour jeunesse et sports aux académies :

Les questions jeunesse et sports doivent être vues en CSA spécial académique de l'académie chef-lieu de région.

Il est important de privilégier un **travail en GT issu des CSA SA** de l'académie chef-lieu pour poursuivre les travaux des CST (comité de suivi territoriaux) jeunesse et sports pilotés par les SGRA et DRAJES.

Le document sur le dialogue social local jeunesse et sports présenté par la DGRH

Questions diverses/informations :

Engagement de mettre en place un **GT établissements** par la directrice des sports. Des propositions de dates arriveront fin avril début mai pour démarrer les travaux. Le nombre de candidats présents aux épreuves de concours sera transmis à partir des remontées des centres de concours.

SNU

La DJEPVA (direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative) indique que les modalités d'extension du SNU sont un sujet ouvert. Il ne faut pas nier les **tensions des services déconcentrés** et le chantier adéquation missions moyens vise à examiner en concertation les voies et moyens d'améliorer le réseau. Le dialogue est en ce moment et les positions des organisations syndicales vont compter.

En ce qui concerne l'élargissement dans les **6 départements expérimentaux** pour le second semestre 2023 les **décisions sont en cours d'instruction**, les arbitrages ne sont pas encore rendus mais l'administration a conscience de l'urgence. Tout est sur la table il y aura une **communication rapide**.

Adéquation missions/moyens :

SGMEN : une première journée de travail est prévue avec les OS le 20 avril. Il y aura différents chantiers prévus dans ce champ d'action avec deux autres séquences pour le partage de l'étude de l'enquête

Agents CTS : ils sont sur le BOP 219

Question de la disponibilité de crédits budgétaires. Qui les gère et sur quels crédits ?
Une partie des crédits du 214 sert pour les CTS et leur budget de fonctionnement
Un rappel sera fait aux SGRA que les CTS sont affectés en DRAJES et qu'ils relèvent
comme les autres agents qui sont sur le 214 du **même budget en ce qui
concerne l'action social les frais de déplacement accident du travail, etc.**

L'UNSA Éducation propose pour travailler sur **l'attractivité des métiers** de réaliser
une **enquête auprès des lauréats de concours**: interrogation des lauréats en
service ou déjà repartis ainsi que les stagiaires en cours en garantissant leur
anonymat ; enquête auprès des candidats inscrits au concours depuis 2019 mais qui
se sont désistés au moment des écrits et/ou des oraux. Besoin d'avoir des questions
tenant compte de la compréhension des métiers exercés entre la théorie et la
pratique et le décalage possible entre la formation statutaire et la réalité, mais aussi
des spécialités.

Angers, le 12 avril 2023

Vos représentants SEP UNSA :

David DURAND, Christine DUBOIS, Aurélie CANAZZI, Richard REBOUL et Virginie
BROHAN